

Ville de Saint-Gabriel

M.R.C. de D'Autray

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du Conseil de la Ville de Saint-Gabriel, tenue le **25^{ème}** jour d'octobre 2019 à 08h30 à la salle du conseil, située au 45 de la rue Beausoleil, à Ville de Saint-Gabriel.

Sont présents : Monsieur Gaétan Gravel, maire
 Monsieur Réjean Riel, conseiller № 1
 Monsieur Yves Morin, conseiller № 3
 Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller № 5
 Monsieur Stephen Subranni, conseiller № 6

Est aussi présent(s) : Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier
 Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics

Public : 0 personnes représentant le public

Un moment de recueillement est suggéré par monsieur le Maire.

282-10-2019 1. Ouverture de la séance

Les conseillers présents forment quorum sous la présidence du maire, Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée et Michel St-Laurent, à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est proposé par Yves Morin
Appuyé par Réjean Riel
Et résolu :

QUE la séance extraordinaire du conseil du 25 octobre 2019, soit ouverte à 08.30.

Adoptée à l'unanimité

283-10-2019 2. Lecture de l'avis de convocation

Le greffier fait lecture de l'avis de convocation suivant :

À TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Monsieur Réjean Riel, conseiller no.1
Madame Julie Tessier, conseillère no.2
Monsieur Yves Morin, conseiller no.3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no.4
Monsieur Christian Paquin-Coutu, conseiller no.5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no.6
Mesdames, Messieurs,

Par la présente, vous êtes convoqués par monsieur le maire, Gaétan Gravel, à une séance extraordinaire du conseil de la Ville de Saint-Gabriel. La séance se tiendra à 08h30, le 25 octobre 2019, à la Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Saint-Gabriel, 45 rue Beausoleil.

ORDRE DU JOUR :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Lecture de l'avis de convocation*
3. *Adoption de l'ordre du jour*
4. *Demande d'aide financière – Réfection d'infrastructures (programme FIMEAU)*
5. *Autorisation à Simon Gariépy – Demande d'un certificat d'autorisation pour permettre de vider les sédiments du bassin au 6^{ième} Rang*
6. *Période de questions*
7. *Clôture et levée de la séance*

Donné à Saint-Gabriel, ce 22^{ième} jour d'octobre 2019.

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

284-10-2019 3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire, de ce vendredi 25 octobre 2019, soit adopté tel qu'apparaissant sur l'avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité

285-10-2019 4. Demande d'aide financière – Réfection d'infrastructures (programme FIMEAU)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Réjean Riel
Appuyé par Yves Morin
Et résolu :

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessure, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Simon Gariépy, soit et est par la présente autorisé à compléter, signer et déposer tous les documents nécessaires dans le but d'obtenir du financement du programme FIMEAU pour les travaux de réfection des infrastructures.

Adoptée à l'unanimité

286-10-2019 5. Autorisation à Simon Gariépy – Demande d'un certificat d'autorisation pour permettre de vider les sédiments du bassin au bas du 6^{ième} Rang

ATTENDU la nécessité d'effectuer des travaux pour vider les sédiments du bassin au bas du 6^{ième} Rang.

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Stephen Subranni

Et résolu :

QUE ce conseil mandate Monsieur Simon Gariépy, directeur des travaux publics, à faire toutes les demandes nécessaires auprès de toutes autorités gouvernementales afin de pouvoir effectuer les travaux de pour permettre de vider les sédiments du bassin au bas du 6^{ième} Rang.

QU'à ces fins, il soit autorisé à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QU'un chèque de 679\$ soit émis au nom du ministère des Finances du Québec afin de compléter la demande fait par Monsieur Gariépy.

Adoptée à l'unanimité

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

287-10-2019 7. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2019

Il est proposé par Réjean Riel

Appuyé par Yves Morin

Et résolu :

QUE la séance extraordinaire de ce 25 octobre 2019 soit levée à 09h00.

Adoptée à l'unanimité

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Approbation par le maire des règlements et des résolutions selon l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal, en apposant ma signature au bas du présent document ce 25^{ième} jour d'octobre 2019.

Gaétan Gravel, Maire